

*Initiatives ministérielles*

sation à laquelle le Canada peut participer, car elle n'exige pas que nous adoptions des lois précises ou que nous souscrivions à des décisions qui nous lient. Nous conservons notre souveraineté et c'est précisément cela l'esprit de la CSCE, le maintien de la souveraineté nationale.

Il existe, comme je l'ai dit, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à laquelle adhèrent un bien plus grand nombre de nations. La question est celle-ci: Comment pouvons-nous créer une association parlementaire qui puisse se joindre plus directement à la CSCE et participer à ses travaux, notamment à la lumière des progrès de la démocratie et de l'arrivée de parlements et de parlementaires des démocraties naissantes d'Europe de l'Est?

Cela m'amène particulièrement au texte de la motion dont nous sommes saisis et qui encourage la création d'une assemblée parlementaire à côté de la CSCE.

J'ai eu tout récemment l'occasion de participer à la réunion de l'Union interparlementaire en Uruguay où précisément cette question a été débattue au sein du groupe européen dont font également partie le Canada et les États-Unis d'Amérique, puisque ces deux pays respectent la tradition de la CSCE en établissant ce lien paneuropéen avec l'Amérique du Nord. Certains parlementaires européens étaient d'avis que l'assemblée parlementaire et le Conseil de l'Europe devraient s'ouvrir aux nouvelles démocraties, de façon à devenir un organisme paneuropéen. Cela ne serait pas véritablement dans les intérêts du Canada et des parlementaires canadiens, car nous ne participerions pas directement à ce genre d'organisme.

Dès ses origines, la CSCE a fait participer le Canada et les États-Unis d'Amérique et a élargi sa zone d'influence. Nous participons déjà beaucoup à cette organisation et je pense que la création d'une assemblée parlementaire à côté de la CSCE est conforme à nos intérêts et devrait être encouragée et favorisée par les parlementaires canadiens.

Plusieurs éléments déjà en place conduiront à considérer la création d'assemblées parlementaires liées aux démocraties en développement en Europe et à leurs liens

avec les démocraties établies qui participent déjà à la Communauté européenne et au Conseil de l'Europe.

En juillet 1991, la septième conférence interparlementaire sur la coopération et la sécurité en Europe se déroulera à Vienne. C'est une conférence qui émane des groupes membres de l'Union interparlementaire qui regroupe les parlements du monde entier. Au cours de ses délibérations, cette conférence se penchera sur la question d'une nouvelle assemblée parlementaire strictement européenne et celle de son extension à l'Amérique du Nord, soit au Canada et aux États-Unis d'Amérique. Il sera essentiel que le Canada participe à cette conférence et insiste, comme nous l'avons toujours fait par l'intermédiaire de nos représentants de la Chambre des communes à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur le fait que le Canada a sa place, qu'il a un rôle à jouer et doit faire partie de l'assemblée parlementaire.

• (1250)

Pourquoi participons-nous à ce genre d'organisations? C'est simplement pour nous amener à penser que nous faisons véritablement partie de la CSCE et de l'Acte final d'Helsinki, fondement de la CSCE. Nous croyons, comme les pays membres de la CSCE, que l'égalité souveraine doit être respectée, que les frontières territoriales sont inviolables, qu'il ne saurait y avoir d'ingérence dans les affaires internes des autres États, que nous devons régler pacifiquement les différends internationaux et, surtout, respecter les droits de l'homme dans tous les pays du monde.

Ce sont les principes qui unissent les pays membres de la CSCE et les parlementaires d'institutions démocratiques, et ce sont les principes que nous voulons encourager, pas seulement dans notre pays, mais dans le monde entier, parce que, si tous les pays du monde les observent, nous pouvons être sûrs que ce sera le fondement de la paix et de la sécurité.

Je ne crois pas un instant que nous pouvons renoncer à nos obligations à l'égard de l'OTAN et de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. À mon avis, ces activités devraient se poursuivre et être intensifiées. Nous avons démontré par les efforts déployés pour établir la paix depuis 50 ans que la dissuasion était nécessaire. Il y aura toujours quelque un—et nous le voyons aujourd'hui au Moyen-Orient—qui exploitera ceux qui ne peuvent pas se défendre.